



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et usage

Question écrite n° 132047

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la chaîne publique France 2. Celle-ci propose le matin de 6 heures 30 à 9 heures une émission d'information de bonne qualité nommée Télé matin. Or l'ouverture musicale de cette production est composée en grande majorité de chansons à paroles anglaises de groupes divers. Il lui demande s'il est informé de ces choix systématiques sur le service public français et sur le fait que cette émission est diffusée dans le monde entier vers des publics qui ont de nombreux choix d'autres émissions d'information de pays où la langue identifie bien la nature du pays émetteur. Il lui demande ce qu'il pense de ce déni culturel et si les téléspectateurs payant la redevance peuvent choisir le dollar ou la livre pour régler le montant de celle-ci.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132047

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2948

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)